



Bienvenue dans l'académie de Limoges!

Si vous recevez ce bulletin, c'est que les résultats de la FPMN vous ont permis de prétendre à une mutation dans notre académie, l'équipe du SNEP Limoges vous souhaite bienvenue dans notre « petite » région.

Environ 350 enseignants d'EPS exercent actuellement dans les 3 départements qui la composent, de 2003 à 2018, l'académie a perdu plus de 50 postes et n'est pas exempte de la saignée organisée au plan national, ce qui, associé aux réformes et évolutions en cours (réformes du Collège, du Lycée et du Lycée Professionnel, mise en œuvre des réformes des retraites, hausse des HSA...) n'est pas sans conséquence pour les mutations ! Le nombre de TZR a commencé à diminuer il y a deux ans et relativement peu de postes restent disponibles.

Le mouvement intra-académique

Depuis que le mouvement se décompose en 2 phases (1999), chaque académie a la possibilité d'élaborer son propre barème dans le cadre de la circulaire nationale et de ses priorités: 31 académies= 31 mouvements intra, cela rend extrêmement difficile les stratégies individuelles. Pour un mouvement efficace, il faut des postes, or les suppressions de nombreux postes libérés par les départs à la retraite de collègues (mais pas seulement), ainsi que les mesures de cartes scolaires rendent le mouvement de moins en moins fluide et les affectations sur 1, 2 ou même 3 établissements de plus en plus fréquentes pour les TZR.

CALENDRIER OPERATIONS MOUVEMENT INTRA 2019

Du lundi 11 mars 2019 - 12h au vendredi 29 mars 2019 - 12h	ouverture du serveur SIAM sur lprof et saisie des demandes mouvement intra académique et spécifique
Vendredi 29 mars 2019	Date limite de dépôt des demandes formulées au titre du handicap
Vendredi 29 mars 2019 - après midi	Envoi des confirmations des demandes de mutation dans les Etablissements
Vendredi 5 avril 2019	Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation au rectorat Joindre les pièces justificatives
Du 06 mai 2019 au 16 mai 2019	Affichage des barèmes sur SIAM

GROUPES DE TRAVAIL

Mardi 14 mai 2019 - 10H30	Vœux & Barèmes EPS
---------------------------	--------------------

FPMA

Jeudi 13 juin 2019 - 9h	Mutations Intra EPS
-------------------------	---------------------

REVISIONS D'AFFECTATION

*Les demandes écrites doivent parvenir au rectorat par mail à:
ce.diper@ac-limoges.fr dès la fin des opérations du mouvement*

Révision d'affectation & TZR (GT RAD & Phase d'ajustement)

jeudi 27 juin 2019 11H	Rattachements administratifs des TZR et demandes de révision d'affectation
Lundi 16 juillet 2018 14H	Phase d'ajustement (affectation des TZR) et affectation des stagiaires EPS

Confirmation des demandes de mutation

Après la clôture de la période de saisie des vœux, chaque agent candidat à mutation recevra le 29 mars 2019 après midi, dans son établissement, un formulaire de confirmation de demande de mutation. **Ce dossier complété des pièces justificatives est à remettre au chef d'établissement qui le transmettra en retour au Rectorat - Bureau DIPER pour le vendredi 5 avril 2019 au plus tard.** Pour les entrants dans l'académie de Limoges, exceptionnellement en cas d'impossibilité de faire signer le dossier dans leur établissement (congés scolaires), celui-ci pourra être envoyé directement sans visa de l'établissement afin de respecter la date de retour. Les personnels nommés dans une nouvelle académie transmettront eux mêmes leur dossier visé par le chef d'établissement au Rectorat de l'académie d'arrivée pour la date fixée sur leur accusé de réception.

SOMMAIRE

• Calendrier des muts intra	p1
• Carte de l'académie	p2
• Infos mouvement	p3
• Le SNEP à Limoges	p4

Vous trouverez sur le site du SNEP Limoges, dès qu'elle sera publiée, l'intégralité de la circulaire intra-académique qui précise notamment les différents éléments de barème :

<http://www.snepsu-limoges.net/>

Nous ne connaissons pas encore les créations et suppressions de poste, elles devraient être entérinées début mars lors du Comité Technique Académique.

Hors stagiaires, peu de demandes ont été faites à l'inter pour quitter l'académie.

De nombreux collègues ayant 61 ans pourraient partir en retraite mais ne le font pas suite aux différentes réformes et leur conséquences (décote...).

Tous ces éléments ont pour effet de diminuer les offres et donc les possibilités de mouvement.

Les ZR sont départementales: il y en a 3 chez nous. Depuis 7 ans les rattachements sont pérennes, mais les affectations et suppléances peuvent se faire sur les départements limitrophes, soit sur toute l'académie!



Il y a 5 catégories de postes susceptibles d'être vacants:

- Les postes libérés par les départs à la retraite,
- Les postes libérés par les mutations à l'Inter
- Les postes libérés par les mutations à l'Intra, qui se découvrent au cours du mouvement,
- Les postes éventuellement créés
- Les postes vacants suite à des CLD, des demandes de disponibilité, non pourvus l'année précédente....

Il y a donc une large part d'inconnu dans les demandes de poste et il ne faut pas oublier que les affectations éventuelles se font selon l'ordre des vœux. Tous les postes sont susceptibles d'être vacants. Il

Précisons que plusieurs contractuel-les ont été embauché-e-s cette année par le rectorat: l'académie est clairement en déficit d'enseignant en EPS, comme la plupart des académies en France, même si leur nombre est moins important que les années précédentes.

Table d'extension pour les entrants dans l'académie

Tout poste dans le département
Zone de remplacement départementale
Tout poste dans le département de la Creuse
Zone de remplacement de la Creuse
Tout poste dans le département de la Haute Vienne
Zone de remplacement de la Haute Vienne

1er vœu Corrèze

Tout poste dans le département
Zone de remplacement départementale
Tout poste dans le département de la Haute Vienne
Zone de remplacement de la Haute Vienne
Tout poste dans le département de la Corrèze
Zone de remplacement de la Corrèze

1er vœu Creuse

Tout poste dans le département
Zone de remplacement départementale
Tout poste dans le département de la Creuse
Zone de remplacement de la Creuse
Tout poste dans le département de la Corrèze
Zone de remplacement de la Corrèze

1er vœu Haute-Vienne



Nom du groupe de communes	Code	Composition du groupe de communes
Limoges et environs	087 951	Limoges, Couzeix, Isle, Aixe (13 km), Ambazac (19km) , Pierre Buffière (19 km), Saint-Léonard-de Noblat (22 km),Nexon (24 km), Nantiat (28 km)
Limoges Communes nord	087 955	Limoges, Couzeix , Ambazac (19km), Nantiat (28 km), Bessines (36km)
Limoges Communes sud	087 956	Limoges, Isle, Aixe (13 km), Pierre Buffière (19 km), Nexon (24 km)
Haute Vienne sud Saint Yrieix la Perche	087 954	Saint Yrieix la Perche , Nexon (20km), Chalus (27km), Pierre Buffière (32 km)
Haute Vienne ouest Saint Junien	087 952	Saint Junien , Rochechouart (12 km), Saint Mathieu (29km), Aixe (35 km)
Haute Vienne nord Bellac	087 953	Bellac, Le Dorat, Nantiat (18 km), Châteauponsac (22km), Bessines (30 km)
Aubusson et environs	023 951	Aubusson, Felletin (12 km), Ahun (22 km), Crocq (25 km), Chénérailles (25 km), Auzances (31 km)
Guéret et environs	023 952	Guéret, Saint-Vaury (13 km), Bonnat (17 km), Parsac (18 km), Ahun (20 km), Bénévent-l'abbaye (22 km), Châtelus- Malvaleix (26 km)
La Souterraine et Environs	023 953	La Souterraine, Saint-Vaury (17 km), Dun-le-Palestel (18 km), Bénévent- L'abbaye (25 km)
Creuse nord est	023 954	Boussac, Chambon-sur-Voueize, Châtelus-Malvaleix, Parsac, Chénérailles
Brive et environs	019 951	Brive, Larche (11 km), Allassac (15 km), Objat (20 km), Meyssac (23 km), Beynat (26 km)
Tulle Egletons	019 952	Tulle, Seilhac (14 km), Corrèze (21km), Egletons (32 km)
Tulle et communes sud	019 954	Tulle, Beynat (23 km), Argentat (30 km), Meyssac (39 km), Beaulieu-sur-Dordogne (41 km)
Tulle et communes nord	019 955	Tulle, Seilhac (14 km), Corrèze (21km), Uzerche (31 km)
Ussel et environs	019 953	Ussel, Meymac (17 km), Merlines (19 km), Neuvic (20 km), Egletons (28 km), Bort-les-orgues (31 km)

Le SNEP dans l'académie de LIMOGES :



Secrétaires académiques

Grès Lucile &
Parvillé Dominique

06-20-25-58-27

06-38-81-94-53

s3-limoges@snepfusu.net



Secrétaire départemental

Corrèze

Jean-Pierre Durth

s2-19@snepfusu.net

Secrétaire départemental

Haute-Vienne

Doumeix Marie-Pierre

s2-87@snepfusu.net

Secrétaire départemental Creuse

Durin Annette

Annette.CHALIFOUR@wanadoo.fr

En Corrèze (19):

Permanence le lundi de 14H à 16H

SNEP-FSU

26 av Guynemer

19100 BRIVE

Tél : 05-55-86-19-59

Fax : 05-55-87-44-43

fsu19@fsu.fr

Haute-Vienne (87) et ACADEMIE :

Permanence le jeudi de 14H à 16H



SNEP-FSU

24b rue de Nexon

87000 LIMOGES

INFOS MUTATION

Nous n'organiserons pas de stage mutation à proprement parler, mais nous organisons des permanences les jeudis après-midi.

N'hésitez-pas à nous contacter par email:

corpo-limoges@snepfusu.net

Ou téléphone:

06-60-59-96-89

06-82-26-49-68

Vendredi 15 mars, une permanence mutation intra sera assurée de 17 à 20H au 24 bis rue de Nexon à Limoges

Prévenez-

<http://www.snepfusu-limoges.net/>

Pour les questions spécifiques MUTATIONS :

Magalie Barrat / Carole Boissard

corpo-limoges@snepfusu.net

06-60-59-96-89 / 06-23-24-40-29

Privilégier les emails (l'analyse à froid des questions permet des réponses plus justes et précises) et dans tous les cas, laisser vos coordonnées afin que l'on vous

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE FICHE SYNDICALE (avec les pièces justificatives!) A L'ISSUE DE LA PERIODE DES VŒUX (vous la trouverez sur le site Internet du SNEP ou bulletin spécial intra SNES-SNEP-SNUEP).

Dans l'académie le SNEP a obtenu 100% des voix aux élections et donc dispose de tous les sièges en CAPA et FPMA.



Avec la FSU,
pour le Service Public !

